

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

En ligne sur notre site www.anthemis.be, rubrique « Formations »

DATE

Le jeudi 14 décembre 2023 de 13h15 à 18h00

LIEU

En présentiel : The Hotel - Boulevard de Waterloo, 38 - 1000 Bruxelles
À distance via Zoom (les informations pratiques pour la connexion vous seront envoyées 3 jours avant le colloque)

FRAIS D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque et l'ouvrage « Le droit international des sociétés » reprenant les actes du colloque.
Il s'élève à 219 € HTVA (265 € TVAC) en présentiel ou en distanciel.

FORMATION PERMANENTE

AVOCATS.BE : 4 points
Chambre des notaires : 4 heures
ITAA : 4 heures
IJE : sur demande
IFJ : demande en cours
L'attestation de présence sera envoyée par e-mail après le colloque.

CONTACT

Mme Carole Verdicq
carole.verdicq@anthemis.be
010/ 42 02 96

COLLOQUE

LES RESTRUCTURATIONS TRANSFRONTALIÈRES DE SOCIÉTÉS

Analyse en droit privé, fiscal et social

BRUXELLES
LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023
DE 13H15 À 18H00

Sous la présidence d'**Edouard-Jean Navez**

 À DISTANCE

 EN PRÉSENTIEL

LES RESTRUCTURATIONS TRANSFRONTALIÈRES DE SOCIÉTÉS

Analyse en droit privé, fiscal et social

Regards croisés d'experts internationaux en droit de l'entreprise, en droit fiscal, en droit social et en droit de l'insolvabilité.

Des experts de premier plan, praticiens du droit des affaires et académiques, analysent les évolutions récentes de la réglementation applicable aux entreprises désireuses d'internationaliser leurs activités ou de se réorganiser de façon transfrontalière.

La mobilité des entreprises a été l'une des principales lignes de force de la réforme du Code des sociétés et des associations, adoptée par la loi du 23 mars 2019. D'une perpétuelle actualité, cette thématique a connu de récents développements, à la fois en droit de l'Union européenne et en droit belge, aussi bien sous l'angle fiscal que non fiscal. La jurisprudence de la CJUE en matière de droit d'établissement des sociétés a été particulièrement féconde et elle a inspiré plusieurs initiatives récentes du législateur européen. Ces innovations législatives ont, à leur tour, suscité la réaction du législateur belge.

Récemment, la loi du 25 mai 2023 transposant la directive « mobilité » 2019/2121 est venue modifier la réglementation applicable aux fusions, scissions et transformations nationales et transfrontalières de sociétés. D'autres réformes légales récentes, adoptées en matière fiscale et sociale, modifient l'environnement réglementaire des entreprises désireuses de se réorganiser à l'échelle transfrontalière.

Organisée sous la présidence du professeur Edouard-Jean Navez, cette conférence internationale présentera les analyses et perspectives développées par les différents orateurs dans l'ouvrage de référence qui sera remis aux participants.

Les orateurs proposeront un tour d'horizon complet des dispositions légales applicables aux réorganisations transfrontalières, en examinant les principales questions d'actualité sous l'angle du droit de l'entreprise, du droit de l'insolvabilité, du droit fiscal et du droit social, afin de répondre aux attentes des praticiens du droit des affaires.

La première partie sera dédiée à l'examen des principaux mécanismes de droit international privé des sociétés, et à leurs interactions avec d'autres catégories de rattachement. Seront également abordées les évolutions issues de la jurisprudence de la CJUE en matière d'établissement des sociétés :

- Le droit international privé des sociétés après l'entrée en vigueur du CSA (Roman Aydogdu)
- La limite de la *Lex Societatis* (Valérie Pironon)
- La portée et les limites du droit d'établissement des sociétés dans la jurisprudence européenne (Andra Cotiga)

La deuxième partie examinera le régime juridique et fiscal des fusions, scissions et transformations transfrontalières :

- Les fusions et scissions transfrontalières en droit belge des sociétés avec, en outre, la loi du 25 mai 2023 transposant la directive « mobilité » (François Bernard)
- La transformation transfrontalière en droit belge des sociétés (Edouard-Jean Navez)
- La fiscalité belge des réorganisations transfrontalières (Jean-Michel Degée)

La troisième partie sera consacrée aux aspects relevant du droit de l'insolvabilité et du droit social :

- L'insolvabilité internationale des sociétés (Michèle Grégoire)
- La participation des travailleurs à l'administration des sociétés dans le contexte d'une réorganisation transfrontalière (Jérôme Aubertin)

Cette conférence répondra de façon détaillée aux différents besoins de la pratique professionnelle.

PROGRAMME

- 12h45 Accueil des participants
- 13h15 **Propos introductifs**
Edouard-Jean Navez, professeur à l'UCLouvain, notaire
- 13h30 **Le DIP belge des sociétés après l'entrée en vigueur du CSA**
Roman Aydogdu, professeur à l'ULiège, Chaire Business Compliance FEB/ULiège/UGent, avocat au barreau de Liège
- 14h00 **Les limites de la *Lex Societatis***
Valérie Pironon, professeure à Nantes Université, IRDP
- 14h30 **Portée et limites du droit d'établissement des sociétés dans la jurisprudence européenne**
Andra Cotiga, professeur à la faculté de droit de l'Université catholique de Lille, membre du laboratoire de recherche C3RD, cofondateur de la chaire « Éthique des affaires, compliance et sustainability reporting »
- 15h00 Pause
- 15h20 **Les fusions et scissions transfrontalières en droit belge des sociétés**
François Bernard, avocat au barreau du Luxembourg, docteur en sciences juridiques
- 15h50 **La transformation transfrontalière en droit belge des sociétés**
Edouard-Jean Navez, professeur à l'UCLouvain, notaire
- 16h20 **La fiscalité des réorganisations transfrontalières**
Jean-Michel Degée, professeur à l'ULiège et à l'Executive Master en gestion fiscale – Solvay Brussels School, avocat au barreau de Bruxelles
- 16h50 Pause
- 17h00 **L'insolvabilité internationale des sociétés**
Michèle Grégoire, professeure à l'ULB, professeure invitée à l'Université Paris-Panthéon-Assas, avocate à la Cour de cassation
- 17h30 **La participation des travailleurs à l'administration des sociétés dans le contexte d'une réorganisation transfrontalière**
Jérôme Aubertin, avocat au barreau de Bruxelles
- 18h00 **Conclusions**
Marc Fyon, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'UCLouvain
- 18h15 Drink apéritif